

COVID-19

Réunion des acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap

3 avril 2020

1. Présents :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| - Uniopss | - Fondation OVE |
| - ANECAMSP | - Unafam |
| - APF France Handicap | - ALEFPA |
| - NEXEM | - GEPSO |
| - AIRE | - FISAF |
| - FEHAP | - APAJH |
| - GAPAS | - UNAPEI |
| - Groupe SOS | - HANDIDACTIQUE |

Pour le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées :

Mme la Ministre, Sophie CLUZEL ; Mme la Directrice de cabinet, Carole BOUSQUET-BERARD

Pour la délégation interministérielle à l'autisme :

Mme la déléguée interministérielle, Claire COMPAGNON

2. Propos de Mme la ministre, Sophie CLUZEL

Salue en premier lieu l'engagement de tous les travailleurs sociaux et médico sociaux. A l'occasion de la journée mondiale pour l'autisme qui s'est tenue hier, des mesures d'assouplissement ont été annoncées pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Sont concernées les personnes en grande difficulté au regard de leurs troubles du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques. Cet assouplissement ne fait pas l'objet d'une attestation dédiée, mais consigne est donnée aux préfets et aux forces de l'ordre d'une prise en compte spécifique. Il faut donc toujours pour autant remplir et avoir l'attestation habituelle dérogatoire de déplacement. Sophie CLUZEL rappelle que cette mesure est à utiliser avec responsabilité et dans le strict respect des mesures de confinement.

Sophie CLUZEL informe que l'évolution de la doctrine pour l'accompagnement des personnes se fait au fil de l'eau puisque des incertitudes persistent. En effet, ni la durée de prolongation du confinement

ni la date de sortie ne sont connues. La Haut conseil de la santé public a rendu le 30 mars un avis sur les modalités de réouverture des ESMS. Il sera rendu public prochainement. La ministre rappelle que le confinement reste LA mesure qui permet de sauver des vies.

En complément, Sophie CLUZEL informe les participants des points suivants :

- Une plateforme a été mis en place par le Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance pour informer le grand public des mesures et initiatives de lutte contre les violences intra familiale et conjugale.
- Salue l'engagement du CNCPH et de l'ANCREAI pour la plateforme solidaires handicaps : <https://solidaires-handicaps.fr/>
- Pour les proches aidants : la question du relaying à domicile par les ESMS, les conditions d'accueil temporaire et d'hébergement à 14 jours renouvelables sont en train d'être évaluées et travaillées.
- Une instruction depuis les CAF est en cours pour octroyer un forfait « de répit » aux familles, notamment monoparentales et sans solution.
- La continuité et l'accès aux soins des personnes handicapées est une priorité travaillée avec « la cellule de crise sanitaire »
- Salue l'engagement des MDPH, à travers l'association nationale des MDPH et la CNSA
- La plateforme de ressources des enseignants « Cap Ecole Inclusive » a été mise en accès libre pour mettre à disposition des familles les outils d'observation et d'adaptation pédagogique utilisés en classe : <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>. Sans oublier le dispositif de classe virtuelle du CNED.
- Afin de permettre le suivi des cas COVID-19 au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, un dispositif de signalement a été mis en place à partir d'un portail web par la DGCS https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil
- Un travail approfondi et vigilant pour les personnes sans solution doit être pris en compte par tous les acteurs

3. Questions/réponses

- Des familles qui ont « repris » leur enfants accompagnés par un établissement (ou tout simplement qui vivait déjà à domicile) se retrouvent confrontés à des difficultés pour avoir accès à une continuité des soins (rééducation, orthoptie, orthophonie ...)
➡ **Réponse du SE PH** : remboursement des soins en orthophonie par le téléconférence est possible (cf. arrêté [ici](#)).
- Des personnes qui vivent seules et qui sont normalement accompagnées par des auxiliaires, sont dans des situations de ruptures d'accompagnements (par manque de matériel, manque de personnel ...). Une des conséquences est un abandon des soins d'hygiène.
➡ **Réponse du SE PH** : Faire remonter les besoins sur la plateforme nationale solidaires handicaps.
- Concernant l'accès aux tests et à l'octroi de masques : demande que les professionnels soient considérés comme prioritaire. Par ailleurs, beaucoup d'associations font part de leur satisfaction quant au recours à la réserve sanitaire.
- Des inquiétudes sur le coût des masques, la manque de médicament et d'oxygène. Source de tensions.
➡ **Réponse SE PH** : ces points sont bien remontés, pris en compte et en cours d'instruction
- Demande une valorisation de l'engagement des professionnels par des primes notamment.

- ➡ **Réponse SE PH** : un travail est en effet à construire. A préparer notamment pour la sortie du confinement. Le sujet est dans « le viseur ».
- Vigilance car des masques coincés au niveau des douanes.
 - ➡ **Réponse SE PH** : Les problèmes de ce genre sont à faire remonter avec les éléments précis auprès du cabinet de la Ministre.
- Problématique d'accès aux soins notamment des personnes polyhandicapées avec décompensation respiratoire.
 - ➡ **Réponse SE PH** : préoccupation majeure et portée par la cellule sanitaire.
- Des sorties anticipées de l'hôpital psychiatrique avec des retours à domicile de proches non stabilisés. Comment faire pour avoir un appui et un accompagnement alors que les familles sont seules et isolées.
 - ➡ **Réponse SE PH** : saisir en urgence les MDPH
- Besoin de connaître l'évolution des situations au sein des ESMS
 - ➡ **Réponse SE PH** : le travail de consolidation grâce à l'outillage national, renseigné par les ESMS est en cours.
- Quid de la continuité de services par l'éducation nationale pendant les congés scolaires ?
- Inquiétudes sur les EPI et la distribution des masques, particulièrement pour les personnes travaillant dans les établissements et services relevant de la compétence exclusive des CD : SAAD, foyer de vie, SAVS, foyer d'hébergement, le personnel à domicile de gré à gré etc. Même question pour les aidants. Demande une politique massive avec une doctrine claire pour les tests.
 - ➡ **Réponse SE PH** : ces points sont bien remontés et pris en compte
- Les CAMSP sont aussi concernés par le manque de masques. Les médecins de PMI rouvrent petit à petit donc besoin d'équipements.
- Regrette les messages publics de d'autres secteurs qui dénoncent une fermeture des ESMS PH alors que la continuité de l'activité est mise en œuvre par les professionnels et en respect de la doctrine (c.a.d en ambulatoire)
 - ➡ **Réponse SE PH** : Des fermetures sèches ont été remontées localement au SE PH
- Enfants et adultes qui ne sont pas suivis et en liste d'attente : proposition de contacter toutes les personnes sur liste et évaluer leur besoin d'accompagnement dans ce moment de crise sanitaire.
 - ➡ **Réponse SE PH** : une mobilisation à partager
- SAMU qui refuse d'intervenir auprès d'ESMS dans certains territoires. Des relais locaux dont HAD est difficile.